

L'EUROPE POUR LES CITOYENS: PROJETS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (VOLET 2)

Porté par : Commission Européenne

Date de clôture : 01/09/2020, 17h00

Description : Le présent AAP vise à financer des projets défendus par des partenariats transnationaux et des réseaux auxquels sont directement associés des citoyens. Ces projets rassemblent des citoyens issus d'horizons divers autour d'activités directement liées aux politiques de l'Union, en vue de leur donner l'occasion de **participer activement au processus d'élaboration des politiques de l'Union dans des domaines liés aux objectifs du programme.**

L'objectif d'un projet doit être de stimuler et d'organiser la réflexion, le débat ou d'autres activités liées aux thèmes prioritaires pluriannuels du programme et de proposer des solutions pratiques.

Objectifs généraux du programme :

- contribuer à ce que les citoyens comprennent mieux l'Union, son histoire et sa diversité;
- promouvoir la citoyenneté européenne et améliorer les conditions de la participation civique et démocratique au niveau de l'Union.

Priorités spécifiques du volet «engagement démocratique et participation civique» (volet 2)

- Débattre de l'avenir de l'Europe et s'élever contre l'euroscepticisme ;
- Promouvoir la solidarité en tant que notion fondamentale ;
- Favoriser le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle et combattre la stigmatisation des migrants et des groupes minoritaires.

Types de projets soutenus :

Un projet «société civile» doit comprendre au moins deux des types d'activités suivants:

- **Promotion d'un engagement dans la société et de la solidarité:** activités visant à promouvoir des débats/campagnes/actions sur des thèmes d'intérêt commun dans le cadre des droits et des responsabilités des citoyens de l'Union et à faire le lien avec l'agenda politique européen et le processus d'élaboration des politiques.
- **Recueil d'opinions:** activités visant à recueillir l'avis des citoyens, axées sur une approche partant de la base (utilisation de réseaux sociaux, webinaires, etc.) et éducation aux médias.
- **Volontariat:** activités visant à promouvoir la solidarité entre citoyens de l'Union et au-delà des frontières de celle-ci.

Exemples de projets :

- [The Unsung Hero Dialogues – Promoting Solidarity and Diversity through Awareness and Policy Reform](#) (2019, subvention de 148.930€) : Le projet vise à sensibiliser le public européen à l'importance de l'engagement civique dans le discours social et politique, ainsi qu'à accroître la compétence des ONG.
- [WISE - WHILE INNOVATING AND STRENGTHENING EUROPE](#) (2017, subvention de 150.000€) : Le projet WISE se concentre principalement sur la promotion de l'engagement démocratique et de la citoyenneté active dans l'élaboration des politiques locales et syndicales, afin de faire comprendre aux citoyens l'importance d'appartenir à l'UE. Le projet aborde les défis actuels et le scénario futur possible de l'UE. Les citoyens ont la possibilité de voir comment ils peuvent conduire l'Europe vers un changement positif.

Critères d'éligibilité :

Eligibilité du porteur de projet : établissements éducatifs, organismes culturels, instituts de recherche, associations à but non lucratif établies dans un des Etats membres de l'UE ou en Albanie, Bosnie-Herzégovine, République de Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie, Kosovo.

- Les autres organisations impliquées dans le projet peuvent également être des autorités publiques locales/ régionales.

Partenariat : un projet doit faire intervenir des organisations d'au moins trois pays éligibles, dont au moins deux sont des États membres de l'UE.

Durée des projets : max. 18 mois.

Période d'éligibilité: les projets doivent débuter entre le 01/03/2021 et le 31/08/2021.

Lieu des activités : dans un des pays éligibles.

Financements:

Montant de la subvention : la subvention maximale par projet est de 150.000€

Versement de la subvention : acompte allant de 40% à 70% de la subvention dans un délai de 30 jours suivant la signature de la convention de subvention (paiement du solde après présentation et approbation du rapport final qui doit être soumis dans un délai de 2 mois après la fin du projet).

Frais éligibles :

- Frais de personnel directement liés à l'action
- Frais de voyage et de séjour des participants aux événements
- Frais de location de salle/ interprétariat/ traduction nécessaire pour la mise en œuvre des événements
- Coûts de communication/ diffusion liés aux événements
- Coûts de coordination générés par la participation de plusieurs organisations
- Coûts de recherche et des outils informatiques nécessaires aux activités préparatoires

Calcul de la subvention : **la subvention est calculée à partir de coûts unitaires.**

Le coût unitaire est basé sur deux paramètres qui constituent les principaux éléments de tout projet/action: le nombre de participants et le nombre de pays concernés. Le montant est déterminé en croisant le nombre de participants et le nombre de pays. *Ex : 12 600 euros pour un projet réunissant 3 pays et 25 à 50 participants, 15 120 euros pour 3 pays et 50 à 75 participants.*

NB : dans le cas où vous organiseriez plusieurs événements/activités, **les forfaits correspondant à chaque événement/activité sont cumulés.**

Il existe également un **forfait pour les activités préparatoires** (une seule subvention sur cette ligne peut être attribuée par projet), basé sur le nombre de participants. *Ex : 2270 euros pour cinq participants.*

- pour plus de détails sur les modes de calculs, voir annexe II du [Guide du programme](#)

Critères de sélection :



- Cohérence avec les objectifs et le volet du programme (30%)
- Qualité du plan d'activité du projet (35%)
- Diffusion (15%)
- Impact et participation des citoyens (20%)

! La Commission prévoit de financer 29 projets sur cet AAP.

Modalités et démarches :

Dépôt de la demande :

- Etape 1 : Enregistrement de l'organisation demandeuse sur le portail [Funding and Tender opportunities](#) pour recevoir l'identifiant PIC (uniquement si l'organisation n'est pas encore enregistrée). Voir [ici](#) pour plus d'information sur l'enregistrement (guide disponible uniquement en anglais).
- Etape 2 : Créer un nouveau formulaire électronique sur la plateforme, remplir tous les champs et joindre la [déclaration sur l'honneur](#) obligatoire
- La demande doit être rédigée **dans une des langues officielles de l'UE**.

Informations complémentaires :

Contact (Ligue de l'Enseignement) : Aurélie GAUDIN
agaudin@laligue.org